



Paris va expérimenter l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants

L'Exécutif parisien a donné lundi un avis favorable à la proposition des élus du 14^e arrondissement d'expérimenter dans un espace vert l'interdiction de fumer dans les aires de jeux pour enfants.

En France, chaque année, 73.000 personnes décèdent des méfaits du tabac, qui constitue la première cause de cancers évitables et la première cause de mortalité prématurée.

Sur proposition des élus du 14^e arrondissement, l'Exécutif parisien a accepté la mise en place d'une expérimentation qui répondra à trois objectifs :

- **Renforcer la propreté**, en limitant la présence de mégots sur la voie publique et en particulier dans les bacs à sable des enfants ;
- **Améliorer le cadre de vie des plus jeunes** et le vivre ensemble dans ces aires de jeux dédiées à la détente et aux loisirs ;
- **Mener une action volontariste de santé publique**, en luttant contre la normalisation de l'usage du tabac et contre le tabagisme passif des publics les plus fragiles.

En France, plusieurs villes (Auxerre, Pontault-Combault, Nice) ont lancé des expérimentations semblables, en limitant la consommation de cigarettes dans certains lieux publics ouverts : plages, jardins d'enfants, environs des crèches, stades, etc. Des initiatives qui trouvent aussi un écho international, par exemple à New-York où le tabac est interdit depuis 2010 dans l'ensemble des espaces verts.

Cette expérimentation sera lancée dès cet été et pour une durée d'un an, dans les aires de jeux d'un espace vert du 14^e arrondissement. Dans le souci de privilégier la prévention à la sanction, les agents de la Ville seront invités à expliquer la mesure plutôt qu'à verbaliser. Une enquête déterminera les retombées concrètes de cette expérience.